



**Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
Jean-Michel BLANQUER**

110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Paris, le 26 mars 2021

Avec l'obligation de demi-jauges dans les lycées des régions contraintes à renforcer les restrictions de déplacement, la plupart des lycées publics se retrouvent aujourd'hui avec des demi-groupes en présentiel par roulement. Les récentes mesures prises par le gouvernement pour freiner les contaminations dans les lycées viennent en effet s'ajouter aux aménagements locaux décidés depuis novembre dernier. Dans ce contexte sanitaire dégradé, il est nécessaire d'adapter l'EAF tant pour l'écrit que pour l'oral, sans présager d'une aggravation de la situation sanitaire qui pourrait alors appeler d'autres mesures.

Ces épreuves ne sauraient en effet faire exception des ralentissements subis dans les apprentissages. Les mesures suivantes seraient donc de nature à réduire les inquiétudes des élèves, de leurs parents et des professeurs.

A l'écrit, les candidats des voies générale et technologique pourraient avoir le choix entre deux sujets soit deux commentaires au choix portant sur des textes de genres différents. Plus particulièrement, en série générale 2 X 3 sujets pourraient être proposés à la dissertation pour que deux objets d'étude différents soient présents à l'examen. Cette même modalité a d'ailleurs été envisagée pour les épreuves de spécialité en Terminale.

A l'oral, les points de grammaire effectivement étudiés au cours de l'année pourraient être mentionnés sur le récapitulatif. En voie technologique, le professeur pourrait avoir la possibilité de renoncer à un objet d'étude au profit d'un approfondissement des trois autres, sans abandonner pour autant la préconisation des sept textes présentés par le candidat (trois au moins pour l'objet d'étude « Littérature d'idées » et deux au moins pour deux autres objets d'étude).

Enfin, pour la deuxième partie de l'oral, le candidat doit pouvoir disposer de l'œuvre qu'il choisit de présenter. En plus d'être une sécurité pour le candidat, ce support fait sens avec les conseils méthodologiques des professeurs de s'appuyer toujours sur le texte. Les professeurs pourraient également produire, à l'attention de l'examineur, un descriptif détaillé de ce qui a été étudié de l'œuvre présentée.

Monsieur le Ministre, les organisations syndicales, vous alertent sur les inquiétudes profondes des professeurs de lettres confrontés à l'impossibilité matérielle de mener à bien le programme de Première tout en veillant à préparer en confiance leurs élèves aux épreuves du baccalauréat. Tout doit être fait pour qu'ils n'aient à revivre la situation du printemps dernier. Des aménagements sont rendus nécessaires par la longue crise que nous traversons tous. Les professeurs de lettres attendent des clarifications pour restaurer autant que faire se peut des conditions d'enseignement sereines et efficaces permettant la réussite de tous les élèves.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Frédérique Rolet

Jules Siran

Jean-Remi Girard

Patrick Désiré

Stéphane Crochet